Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 28 Septembre 1892. No. 51.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE BONHEUR

Quand, las de sa course éternelle,
Le papillon s'est endormi,
L'enfant croit, en prenant son aile,
Captiver ce bel ennemi.

Mais las, le papillon se lève,
Et l'enfant, chagrin, s'aperçoit
Qu'il ne lui reste de son rêve
Que de la poussière à son doigt.

C'est bien la ressemblante image
De l'homme créé pour souffrir :
Il a pour papillon volage
Le bonheur qu'il veut conquérir :

Il y touche...... sa joie est brève
Et, vaincu par le sort moqueur,
L'homme ne garde de son rêve
Que la poussière du bonheur !

VICTOR DE LAPRADE.

LES JUIFS

A propos de la fête du nouvel an juif qui s'est célébrée à Winnipeg, la semaine dernière, nous reproduisons ce qui suit de la *Semaine Religieuse* de Québec. Disons cependant que si nous avons ici des adeptes du Talmud, ils se tiennent dans les limites du légal et que nous n'avons rien à redouter des atrocités dont il est fait mention :—

KARAÏTES ET TALMUDISTES

Les juifs se divisent en deux grandes sectes : les Karaïtes et les Talmudistes. Les Karaïtes, fidèles aux anciennes traditions, n'acceptent point les obscures commentaires que les rabbins ont voulu imposer au peuple comme des articles de foi. Ils s'en tiennent à la lettre de la Bible, et ils refusent d'ajouter aux rites mosaïques ces sacrifices affreux qui n'éveillent que des sentiments de dégoût et d'horreur.

Les Talmudistes, au contraire, sacrifient au Talmud les traditions les plus sacrées et ne reculent devant aucun forfait pour remplir les prescriptions qu'on leur impose au nom des révélations fabuleuses ou des interprétations erronées de leurs rabbins.

C'est à eux qu'il faut rapporter les exécutions qui ont placé tant de glorieux enfants sur nos autels.

La Mischna, qui est le plus important des recueils talmudiques, contient douze traités relatifs à des fêtes juives. Deux de ces traités se rapportent à la préparation des pains azymes et à l'immolation de l'agneau pascal : dans certaines éditions, on trouve affirmé de la manière la plus explicite que le sang d'un enfant des Gentils est plus agréable à Dieu que le sang de l'agneau pascal.

De là, la tradition de ces crimes, qui ont eu lieu en Allemagne et ailleurs, à l'intérieur, des synagogues et au fond des souterrains. En France aussi, on a vu de ces scènes abominables, et la tradition la plus autorisée veut que l'église et le cimetière des Innocents, à Paris, doivent leur vocable à un enfant saigné par les juifs et sur le tombeau duquel se faisaient des miracles. Son corps a été enlevé comme une relique précieuse par les évêques anglais sous Charles VI.

LE FOYER DOMESTIQUE

Je ne saurais trop le répéter, la place de l'ouvrier devenu vieux est dans la famille de ses enfants, elle n'est que là. Si, pratiquant les leçons de la sagesse, il s'est ménagé des ressources, ces ressources, se réunissant à celles de la famille, formeront une sorte de richesse. N'a-t-il qu'une rente qui doit s'éteindre avec lui, cette rente, dans plusieurs occasions, sera d'un grand secours au ménage et assurera le payement du loyer, cette charge qui pèse si lourdement sur les classes laborieuses. A-t-il conservé un capital, son revenu sera moindre, mais il aura la consolation de laisser après sa mort à ses enfants un héritage plus ou moins considérable, en même temps qu'un honorable exemple.

Mais qu'il ait des honneurs ou qu'il n'en ait pas, c'est au milieu de ses enfants que, pour l'intérêt de sa famille, pour son propre bonheur, il doit passer ses derniers jours.

Pour l'intérêt de sa famille : que de services il peut lui rendre en effet ! Jusqu'au dernier moment il lui est utile. Ne fût-ce qu'en veillant sur les jeunes enfants, il économise le temps du père ou de la mère ; et le temps, c'est la fortune du travailleur. Il contribuerait toujours à la bonne éducation des enfants, quand bien même il ne s'en occuperait pas activement ; car, pour former la jeunesse à la vertu, il n'est pas d'enseignement plus plaisant que le tableau des soins et des prévenances dont le vieux père est entouré. Les leçons qu'on paye bien cher dans les collèges ne valent pas celle-là.

Pour son propre bonheur : quel autre séjour aurait pour lui le même charme ? Dans ce ménage, il n'est point de détail qui n'ait pour lui de l'importance, point d'incident qui ne soit un événement à ses yeux. Le travail de l'époux, les occupations de l'épouse, les jeux, les études, l'apprentissage des enfants, la santé des uns et des autres, les diverses causes qui peuvent produire sur eux une impression quelle qu'elle soit, tout l'intéresse ; il se sent rattaché à l'existence par mille liens ; l'influence qu'il exerce sur cet intérieur qui lui est si cher, l'enorgueillit et le charme à la fois.

Veux-t-il causer : qui l'écoutera avec plus de complaisance, qui lui répondra avec plus d'empressement ? Éprouve-t-il des infirmités : où trouve-t-il des soins aussi assidus, aussi tendres ? Si sa vue s'obscurcit, quelles sont les voix qu'il aimera autant à entendre ? Si son oreille s'endurcit, quels sont les yeux dans lesquels il lui sera aussi facile de lire ? Et si, aux approches de l'agonie suprême, son esprit subit quelqu'une de ces défaillances pendant lesquelles la lumière de la pensée semble s'éclipser, où trouvera-t-il ailleurs cette réunion des soins nécessités par une seconde enfance et du pieux respect dû au caractère paternel.

C'est ainsi que celui qui fut un ouvrier honorable reste jusqu'à sa dernière heure un homme honoré ; son âme, avant de se séparer de la vie, y reste attaché par de doux liens, et la chaleur des sincères affections avive les pâles rayons de ses derniers soleils.

Vivez de manière à pouvoir vieillir et mourir ainsi. O enfants ! mettez-vous par le travail et l'économie en état de garder avec vous vos vieux parents, s'ils sont dépourvus de ressources. O pères ! conduisez-vous de manière à vous ménager des ressources pour ne pas surcharger vos enfants. O vous tous, ouvriers, voyez ce que vous préférez pour vos derniers jours, d'aller subir dans un hospice une existence d'esclave, ou de mener au milieu de vos enfants et de vos petits-enfants une vie entourée d'affection et de respect.

LE CODE DES DÉCEPTIONS

Il ou elle se trompe toujours :

Celui qui veut faire croire à sa femme que son chapeau de l'an dernier est celui qui lui va le mieux ;

Celui qui déclare ne pas s'occuper de ce que les journaux disent de lui ;

Le marchand qui compte faire de l'argent sans annoncer ;

Le candidat qui espère être cru quand il dit à ses électeurs qu'il n'a aucun intérêt privé à soigner ;

L'individu qui commence son jardinage dès que l'almanac indique le printemps ;

Celui qui se prétend capable de diriger un journal mieux que le pauvre martyr de rédacteur ;

Celui qui prétend qu'à la fin du mois on ne vendra plus de boissons ;

La femme qui prétend que les chapeaux hauts et coûteux sont les plus beaux ;

Celle qui croit que les fausses couleurs et la cosmétique peuvent défier l'œil exercé des hommes ;

La femme qui prétend que les hommes les mieux mis sont les meilleurs ;

Le grand écrivain qui s'imagine que les rédacteurs de journaux vont lire toute la prose qu'on leur envoie ;

Celui qui prétend que parcequ'il a un banc tout à fait en avant dans l'église, il aura un siège réservé dans le ciel ;

Celui qui croit qu'il est aussi facile de se débarrasser de ses dettes que de les contracter ;

Et l'abonné du journal qui prétend que les éditeurs ne s'occupent pas de faire rentrer les abonnements.

PRESCRIPTIONS CONTRE LE CHOLÉRA

Evitez toute cause de surmenage et de fatigue.

Evitez les excès de tout genre, surtout les excès dans le boire et le manger.

Evitez les fruits verts ou gâtés ; les boissons de mauvaise qualité, les aliments crus ou peu cuits, principalement les végétaux.

Evitez l'humidité et les refroidissements ; les aliments et les boissons glacées.

Evitez d'aller inutilement dans les réunions publiques.

Veillez à ce que votre eau à boire soit pure. Si vous avez des doutes de sa pureté, faites-la bouillir. Faites toujours bouillir l'eau de puits avant de vous en servir. Vous aurez, de même, un grand avantage à faire bouillir le lait, car on y mêle très souvent de l'eau.

Faites usage d'aliments de bonne qualité, toujours sains et toujours bien cuits.

Que tout votre corps et vos vêtements de dessous et de dessus soient toujours propres.

Ayez soin de tenir l'intérieur de votre maison, de la cave au grenier, dans la plus scrupuleuse propreté, surtout la cave, qui est ordinairement l'endroit le plus négligé. Faites pénétrer partout l'air, la lumière et le soleil, c'est le meilleur moyen d'assainir.

Veillez particulièrement à ce que le sol, autour de votre logis ne soit souillé par aucune mare d'eau stagnante, par aucune matière de rebut animale ou végétale. Ne gardez, près de la maison, aucune matière en décomposition. Brûlez les immondices et les déchets, ou bien faites-les enfouir à distance.

Faites vider, nettoyer ou désinfecter tout ce qui peut être souillé dans votre habitation, ou dans votre voisinage : puisard, fosse d'aisance, "water closets," éviers, drains, égoûts, boite à fumier, écuries, étables et autres bâtiments et dépendances. Une excellente pratique serait de blanchir à la chaux tout l'intérieur de la cave, des écuries, des étables, des bâtiments, etc.

Faites réparer les égoûts défectueux ou renouveler les drains en mauvais état.

Toutes les mesures préventives contre le choléra se résument dans l'axiome suivant : "Vivre sainement dans un milieu sain."

COUSIN BARBICHOT

I

Quand les époux Malenpied, rentiers aux Batignoles, reçurent la lettre par laquelle le cousin Barbichot leur annonçait son arrivée à Paris, ils se regardèrent consternés.

Impossible d'éviter le cousin Barbichot ! Plusieurs années de suite, Malenpied était allé chez lui faire l'ouverture de la chasse ; il avait été reçu à cœur ouvert. Les Malenpied ne pouvaient se dispenser de lui rendre son hospitalité. Quelle tuile !

Non pas que les Malenpied fussent le moins du monde avaricieux ! Peu leur importait le surcroît de dépenses qu'allait leur occasionner le séjour du cousin. Mais c'étaient des gens méticuleux, tenant à leurs aises et que le plus petit objet dérangé, le moindre grain de poussière sur un meuble faisaient tomber en pamoison. Mme Malenpied surtout frémissait à l'idée que son cher petit intérieur si coquet, si propre, si reluisant, allait être en proie au cousin Barbichot, un grand diable de Normand, haut en couleur, buvant sec, criant fort, intrépide chasseur toujours guêtré de cuir. Elle voyait déjà les pieds boueux du Nemrod allongés sur tous les fauteuils !...... Mais, encore une fois, il était impossible d'évincer Barbichot.

—Félicie, dit-elle à sa femme de chambre, vous mettrez des housses partout.

Et elle ajouta en regardant son mari avec un soupir lamentable :

Pourvu qu'il n'amène pas ses chiens, juste ciel !

II

Barbichot n'amena pas ses chiens. Il se conduisit même d'une façon très convenable. Son seul tort fut de se croire obligé de pincer amicalement le menton de Félicie qui lui avait ouvert la porte.

A part cette petite familiarité sans conséquence, il fut parfait. Il n'écrasa qu'un doigt à Malenpied en lui serrant trop cordialement la main, embrassa la cousine sans la dépeigner outre mesure et ses gros souliers ferrés ne firent au tapis qu'un seul accroc, un seul ! Sachant les époux Malenpied très pointilleux sur le cérémonial, il s'était juré de s'observer et il s'observait.

Il poussa même la discrétion jusqu'à une cachette pour dissimuler sa pipe, une pipe merveilleusement culottée dont le tuyau émergeant avec ostentation de la poche de son veston de velours à côtes pouvait froisser désagréablement la vue de la maîtresse du logis. Il avisa un petit coffret sur le piano et y déposa furtivement *Virginie*, — c'était le nom d'amitié qu'il donnait à sa pipe. —Il est vrai que ce coffret n'était autre qu'une boite à gants, en bois de senteur, mais il faut ajouter, à la décharge du cousin, que Barbichot ignorait absolument cette particularité.

Bref, Mme Malenpied estima que le premier choc n'avait pas été aussi terrible qu'elle l'aurait supposé. Bien entendu, elle était loin de se douter où *Virginie* avait élu domicile.

On se mit à table. Barbichot fit honneur au repas, mangea bien, but encore mieux et manifesta le plus profond dédain pour la carafe.

Ce récipient lui procura même l'occasion de placer un mot d'esprit d'une délicatesse tout à fait antique.

—Vous buvez d'ça, cousine ? dit-il, en voyant Mme Malenpied se servir de l'eau. V's êtes donc une *gueurnouille ?*

Malgré le rire retentissant dont il assaina sa plaisanterie, cette épithète de "grenouille" appliquée à la rigide et vertueuse personne qu'était Mme Malenpied n'avait rien de particulièrement flatteur. Barbichot n'y entendait pas malice et Mme Malenpied eut le bon esprit de faire la sourde oreille.

Enfin, le dîner s'acheva sans autre anicroche qu'une légère incartade de Barbichot, qui avait la déplorable manie de lancer sous la table ses os à peine rongés.

Au premier os, Mme Malenpied toussa ; au deuxième, elle sursauta ; au troisième, elle sonna Félicie pour lui faire ramasser ces détritus.

Barbichot s'excusa, tout confus.

—C'est plus fort que moi ! dit-il. A la ferme, j'ons si tellement l'habitude d'jiter l's os à nos chiens.

—Nous n'avons pas de chiens ici, fit sèchement Mme Malenpied, qui n'avait pas encore digéré "guernouille."

Le cousin eut l'air si penaud que Malenpied ne put qu'à grand'peine ramener la gaieté sur son visage. De son côté, Mme Malenpied, regrettant la vivacité de sa riposte, se mit en frais d'amabilité. En un mot, le mari et la femme se montrèrent si empressés, si prévenants, que l'incident des os sous la table fut oublié. Même après le repas, quand on fut passé au salon pour le café, Mme Malenpied poussa la gracieuseté jusqu'à proposer au cousin de lui faire un peu de musique.

A vot' volonté, cousine, fit obligeamment Barbichot. Si j'm'endors vous m'réveillerez, cousin Malenpied !

III

Malgré cette réponse dépourvue d'artifice, Mme Malenpied se mit au piano. En allumant les bougies des appliques, elle renifla, flairant du côté du coffret placé sur le buffet de l'instrument.

Quelle drôle d'odeur !

—J'ais c'e que c'est, cousine... C'est *Virginie !* dit tranquillement Barbichot.

Stupéfaction de la cousine, quand elle vit le cousin extraire d'entre ses gants parfumés un horrible brûle-gueule tout noir !

Mais Mme Malenpied était maintenant résignée à tous les supplices. Elle leva les yeux au ciel comme une martyre livrée aux bêtes et voyant Barbichot remettre avec regret *Virginie* dans sa poche :

—Oh ! vous pouvez fumer, soupira-t-elle mélancoliquement.

—Vrai ! ça ne vous gêne point ? s'écria Barbichot radieux.

Et pendant que Mme Malenpied commençait de pianoter, que Malenpied posait sur le guéridon un flacon de chartreuse, Barbichot se cala dans son fauteuil, bourra méthodiquement sa pipe et l'alluma et se mit à tirer béatement de formidables bouffées, bénissant cette bonne cousine qui lui permettait de fumer, mais se jurant bien, *in petto*, de se surveiller sévèrement pour ne pas commettre une incongruité semblable à celle du diner.

Aussi, au lieu d'expectorer à grand fracas, suivant son habitude, il crachait d'une façon très distinguée, sans bruit, poliment, comme on crache dans le grand monde, en plein sur le parquet ciré, à droite de son fauteuil.

Malenpied, sans mot dire, poussa discrètement un crachoir en acajou verni, nikelé à l'intérieur.

Quand le cousin se pencha avec précaution pour cracher et qu'il aperçut cet ustensile inconnu, il se détourna et cracha à gauche.

Malenpied poussa le crachoir à gauche, Barbichot cracha à droite ; il le remit à droite, Barbichot cracha à gauche.

Ce petit chassé-croisé dura quelques minutes. Pendant ce temps-là, Mme Malenpied, au piano, miaulait :

Roses Joliettes,
Humbles pâquerettes,
Voici le printemps......

A ce moment, Barbichot qui, pour la dixième fois, trouvait le crachoir sous son nez, interrompit la chanteuse en s'écriant impatienté :

—Que diable ! cousin, r'tirez donc vot' petit meuble de là !... J'vas finir par cracher d' dans sans l' faire exprès !...

MICHEL THIVARS.

PRODUITS DE LAITERIE DU CANADA

POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE

Bureau du Commissaire de l'Industrie Laitière

Ottawa, 18 août 1892.

Cher Monsieur,

J'ai été prié par M. le professeur, Wm Saunders, commissaire du Canada à l'Exposition universelle Colombienne, de faire des arrangements qui pourront être nécessaires pour aider aux fabricants de beurre et de fromage à envoyer à Chicago, en 1893, une collection de leurs produits qui représente ce qu'ils savent faire et qui fasse honneur à notre pays.

Les extraits qui suivent des règlements du département de l'agriculture de l'Exposition universelle Colombienne font connaître quelques détails sur ce qui se rapporte aux classes du beurre et du fromage.

Les Canadiens peuvent exposer dans chacune de ces classes et dans toutes.

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

11. Les produits de laiterie seront reçus pour être exposés seulement du premier au dix des mois suivants : juin, juillet, septembre et octobre 1893.

12. L'arrangement de tous les produits de laiterie exposés se fera sous le contrôle de ce département.

13. Les lots de beurre exposés seront classés comme suit et limités aux suivants :

Classe 1. Beurre de laiterie—Beurre fabriqué par l'exposant sur la ferme et provenant d'un *troupeau mêlé*. Le lot exposé consistera en un seul paquet pesant dix livres au moins, et 20 livres au plus.

Classe 2. Beurre de laiterie—Beurre fabriqué par l'exposant sur la ferme et provenant d'un troupeau d'*une seule race*. Le lot exposé consistera en un seul paquet pesant 10 livres au moins, et 20 livres au plus.

Classe 3. Beurre en pains moulés et de fantaisie—Le beurre doit avoir été fabriqué par l'exposant. L'espace occupé par le lot exposé ne doit pas dépasser 18 pouces carrés. Le poids total ne doit pas dépasser 20 livres.

Classe 4. Beurre de beurrerie—Beurre fabriqué par l'exposant et provenant du lait de troupeaux mêlés, écrémé à la beurrerie où le beurre a été fabriqué. Le lot exposé consistera en un paquet tel que préparé pour le

(*Suite à la quatrième page.*)

Le Manitoba.

Mercredi, 28 Septembre 1892

QUI EST CE CORRESPONDANT ?

Certain correspondant officieux se permet de donner à la presse de la province de Québec des nouvelles et des appréciations tout à fait fausses. Tantot c'est *La Patrie*, tantot c'est *Le Canadien* qui publient et ajoutent même foi à ses dires mensongers et malveillants.

Il n'y a pas longtemps encore, ce scribe inconnu, se disant de Winnipeg, écrivait au *Canadien*, de Montreal, que des ouvertures avaient été faites ou etaient sur le point de l'être a Mgr. Taché, par les autorités fédérales, pour obtenir l'abandon et le sacrifice de nos droits et privilèges, en échange de promesses. Pas n'était besoin de dementir cette rumeur absurde, cependant Mgr. Taché, afin de rassurer nos amis éloignés, qui, à distance, pouvaient être mis sous une fausse impression, dénonça le racontage comme faux et mensonger du commencement à la fin.

ATTAQUES SANS PREUVES

La presse hostile, à bout d'arguments, invente toutes espèces d'histoires plus ou moins invraisemblables dans le but d'égarer ou même d'influencer l'opinion publique sur le compte de nos premiers citoyens, de nos hommes les plus marquants et les plus éminents, dénaturant leurs actes publics et suspectant même leurs bonnes intentions.

La *Tribune*, l'organe du gouvernement Greenway, voulant sans doute donner des nouvelles à sensation, envoya un de ses rédacteurs auprès de Mgr Taché, sous le prétexte de se renseigner ; mais au lieu de publier axactement la conversation, ce scribe fait un rapport fantaisiste et dénature absolument les faits.

Enfin, il fait dire des choses tellement absur les que nous n'avons jamais cru nécessaire de lui reprocher sa mauvaise foi, et ne le ferions pas non plus aujourd'hui si, se basant sur ce rapport mensonger, *La Patrie* de Montréal, dans sa feuille du 20 courant, ne prenait occasion d'insulter Mgr Taché de la manière la plus injuste et la plus regrettable Ainsi, la *Tribune* faisait, entre autres choses, dire à Mgr Taché que M. de LaBruère, son parent, était un protestant. Continuant de faire parler Mgr Taché, ce journal ajoute :

"Il (Mgr) ne voudrait pas dire que les exercices religieux prescrits par les règlements empêchaient les catholiques de se servir des écoles publiques. Mais si les enfants catholiques fréquentaient les écoles publiques, il ne sanctionnerait pas leur présence aux exercices religieux, même si les prières étaient les mêmes que celles en usage dans Ontario. Peut-être que ces exercices pourraient être arrangés de manière à être suivis en même temps par les catholiques et par les protestants ; mais il croyait la chose bien difficile."

Il faut n'avoir rien lu, ni entendu de ce que Mgr Taché a écrit et dit pour croire le rapport d'un individu qui répond à une politesse qu'on lui fait de le recevoir, en fabriquant d'aussi odieux mensonges ; à part cette citation, dont la provenance est dès l'abord des plus suspects, notre confrère montréalais ne pourrait rien trouver dans les écrits de Mgr Taché pour justifier les attaques qu'il porte contre Sa Grandeur.

Nous pouvons rassurer le confrère, Mgr Taché est encore catholique et n'a pas plus trahi sa foi qu'il n'a forfait aux lois sacrées de l'honneur et du patriotisme le plus pur et le plus éclairé. Il n'est pas de la race des déserteurs de la bonne cause, de ceux qui livrent leurs semblables à l'ennemi, mais il appartient à une famille dont le blason, quoiqu'en dise le confrère, est pur de toute souillure et dont le nom est inscrit à la première page de nos gloires nationales.

Cet article de *La Patrie* est un tissu de mensonges et de calomnies où la haine aveugle domine la raison, la bonne foi et l'honnêteté, sans parler des convenances.

QUESTION DU JOUR

Nous reproduisons avec plaisir l'article suivant du *Paris-Canada*, journal publié à Paris, France, par un Canadien-français, M. Fabre. L'opinion de cet écrivain est la même que la nôtre déjà exprimée dans ce journal, mais son expression ici emprunte au talent reconnu de M. Fabre une clarté qui nous permet d'un coup de juger de la justice de notre cause, de la force de nos droits et aussi des obligations du gouvernement envers la population catholique de notre province :

"L'arrêt prononcé à l'unanimité par le Conseil privé d'Angleterre sur la question des écoles au Manitoba, et qui est conforme à l'attitude prise par les adversaires des écoles religieuses, n'a pas tranché définitivement la question et désarmé les catholiques. Le haut tribunal, en se prononçant dans un sens tout opposé à celui de la Cour supérieure du Canada, semble avoir été inspiré surtout par la crainte que, dans un territoire si vaste et où la population est si fort disséminée, il n'y ait point, dans bien des localités, des ressources disponibles pour le maintien d'un double enseignement, d'une double série d'écoles.

"Nous ne pensons pas que, sous cette préoccupation, se soit dissimulé un autre sentiment, quoique cependant les ingénieux sophismes auxquels les éminents jurisconsultes ont eu recours pour étayer leur thèse laissent bien planer à ce sujet quelques doutes dans l'esprit.

"Si, comme nous inclinons à le penser, ils ont été en tous points sincères ; s'ils ont cru vraiment qu'il y avait à opter entre ces deux points extrêmes : sacrifier la liberté religieuse, ou bien porter grand préjudice à l'enseignement ; n'avoir qu'une école ou souvent s'en passer, *ils seront heureux de voir le gouvernement fédéral prendre les moyens nécessaires pour assurer le maintien des écoles séparées. C'est strictement son devoir, car nos coreligionnaires du Manitoba ne sauraient être, par son fait, placés aujourd'hui dans une position inférieure ou différente de celle qu'ils avaient avant leur entrée dans la confédération et dont ils ont continué à jouir depuis, en vertu d'un arrangement accepté de bonne foi et jugé suffisant jusqu'ici pour couvrir leur droit.*

"*C'est là une obligation morale à laquelle le gouvernement fédéral ne saurait songer à se soustraire ; car il est certain que si l'arrêt du Conseil privé est juste, c'est lui qui se trouve fautif et qui, très involontairement, a erré dans le choix des moyens les plus propres à assurer à jamais la liberté religieuse. Sur ce point, aucune contestation n'est possible. Ce sont bien les écoles séparées qu'on visait en rédigeant l'acte constitutionnel du Manitoba Ce sont bien les écoles séparées que, de part et d'autre, on entendait mettre au dessus de tout péril Le Conseil privé juge que le texte de la loi est obscur ; mais s'il est obscur pour lui, il est clair pour le gouvernement qui l'a préparé dans une intention formelle, connue de tous, sacrée pour lui entre tous.*"

A NOS LECTEURS

Au treize octobre prochain notre journal entrera dans sa vingt-deuxième année d'existence Il est intimement lié à l'histoire de la province depuis sa création Des luttes, il a eu à en subir toujours depuis sa naissance. A sa fondation il était le seul organe catholique des régions s'étendant d'au delà le Lac Supérieur jusqu'à l'Océan Pacifique à l'Ouest et à l'Océan Glacial au Nord.

Aux premiers temps de son existence, au milieu des périls, des vicissitudes de toute sorte, il fut l'interprète fidèle de nos défenseurs aux jours sombres de ce que l'on appelle la première rébellion de la Rivière Rouge. Par lui les réclamations de la population Métisse s'élevèrent et ce fut lui qui le premier, annonça le redressement de leurs griefs légitimes. Il fut pendant longtemps le livre où venaient s'enregistrer chaque semaine les évènements concernant les français du Manitoba ; c'est par lui, qu'en ces temps où nous vivions si éloignés du vieux Canada, par suite de la difficulté des communications, on apprenait là-bas, et nos luttes et nos difficultés, et à l'arrivée de chaque courrier des pays d'en haut, un numéro du journal se passait de main en main, et la presse entière de la province de Québec s'empressait d'en reproduire souvent en entier le contenu. Par lui la population française d'ici était reliée à la population de la province de Québec. Et aujourd'hui en feuilletant les premiers volumes on juge de l'utilité de la publication. Ce sont de véritables annales nationales. Que de renseignements précieux, qui autrement auraient été perdus ; car bien des évènements d'une importance capitale lorsqu'ils ont lieu s'oublient et se dénaturent avec le temps, les mois, souvent même avec les semaines. Dans nos premières années le journal a donc eu une double utilité : celle de défenseur et celle d'archive nationale.

Le temps marchait, les difficultés les plus graves s'étaient aplanies, mais le journal avait toujours, sous la direction éclairée de la hiérarchie, à faire sentinelle contre une majorité qui augmentait sans cesse, et sans cesse disposée à empiéter. Jamais il n'a failli à son devoir, toujours il fut fidèle à sa tâche.

En revenant sur ce passé, nous nous sommes demandé si, dans la deuxième période de son existence, depuis qu'il s'appelle *Le Manitoba*, le journal avait démérité et, en conscience, nous pouvons répondre : non ! Toujours nous n'avons eu qu'un mobile à notre conduite : l'intérêt de notre nationalité, sa défense. Nous avons pu nous tromper sur les moyens, mais en notre for intérieur, nous n'avons jamais écrit une phrase, une ligne contre nos convictions. Durant les malheureux événements de 1885, témoin des événements, sans nous laisser entrainer par les passions, nous avons voulu réfléchir et prendre conseil, et l'attitude que nous avons prise nous a mérité les louanges de tous les gens bien pensants. Nous fussions-nous laissé entrainer à cette époque, qui peut prévoir les conséquences de ce que l'on aurait pu faire ? Nous ne disons pas cela pour faire de la vaine déclamation. Mais maintenant que l'on peut juger de sang froid, si nous eussions soulevé le drapeau que l'on a agité ailleurs, qui aurait refusé de nous suivre parmi la population française ? Cela s'explique par la position particulière que nous occupons.

Depuis le commencement de la discussion de la question des écoles, nous voudrions nous faire des reproches, que les opinions flatteuses de nos confrères, tant du pays que de l'étranger, qui reproduisent presque tous nos articles sur cet important sujet, nous en empêcheraient Nous ne voulons pas nous attribuer à nous seul le mérite de cette défense. Beaucoup est dû aux collaborateurs distingués qui nous prêtent leur concours aussi fort qu'habile. Nous profitons de l'occasion pour les remercier publiquement de leur concours.

Tant qu'à nous, comme par le passé, nous tendrons toujours à ne pas déparer notre collaboration, et aussi longtemps que la question de nos écoles ne sera pas réglée définitivement, nous ne cesserons de faire entendre les griefs de la minorité catholique et réclamer justice.

Nous remercions nos confrères de la province de Québec qui nous aident si puissamment et dont les éloges et les encouragements nous sont bien précieux.

Nous prions nos lecteurs de ne pas considérer cet article comme une réclame vaine. Nous sommes ici le seul organe de la population française, et comme tel, nous avons envers le public une grave responsabilité que nous comprenons. Avant l'expiration de notre vingt unième année nous avons voulu lui dire comment on apprécie notre lutte actuelle qui est la sienne. Dans les temps, où l'on a à combattre pour des droits sacrés, la solidarité des compatriotes s'accentue et les faits et gestes d'un chacun sont ceux de tous. Eussions-nous trahi notre devoir la population entière en eut souffert, il est donc juste que le contraire advenant elle en prenne également sa part. Et d'ailleurs, notre journal qui l'a fait en ces temps, si ce n'est l'attitude digne et ferme des catholiques, qui ne redoutent pas les sacrifices pour maintenir les écoles catholiques ? Ceci est pour nous le plus bel encouragement. Nous savons qu'en ce point il ne s'élève pas une voix discordante.

Disons en terminant, que nous n'avons crainte d'errer, notre ligne de conduite nous étant tracée par l'autorité, aux prescriptions de laquelle nous tiendrons toujours à cœur de nous conformer.

PERMETTEZ !

Si la presse de la province de Québec avait la moindre idée de tout le mal que nous font les articles qu'elle publie à propos de certains scandales, bien regrettables sans doute, tout rentrerait dans le silence.

Le *Mail* de Toronto, et la *Tribune* de Winnipeg, pour ne mentionner que deux journaux, s'emparent de cette pâture avec voracité pour nous vilipender, et afin d'essayer à justifier la guerre et les persécutions que l'on nous fait subir ici.

C'est dit maintenant. De grâce ! qu'il n'en soit plus question.

Nouvelles Politiques

Sir John C Abbott et l'hon. G E. Foster, ministre des finances, partent le 8 octobre prochain pour l'Angleterre. Il n'y aura évidemment aucun changement ministériel d'ici à leur retour.

* * *

L'hon. Thomas Greenway était à Montréal la semaine dernière, après une courte visite à Toronto et Ottawa.

* * *

Le ministre de la milice et de la défense, l'hon. M. Bowell, était à Winnipeg ces jours derniers, de retour de la Colombie Britannique.

* * *

Il est à peu près certain que les honorables MM. Chapleau et Ouimet viendront à Manitoba dans le cours du mois d'octobre, pour affaires concernant leurs départements respectifs.

* * *

Le *Free Press* annonce que les causes d'élections contestées seront plaidées en octobre, devant les juges de la cour du Banc de la Reine. Chaque cause doit être jugée par au moins deux juges.

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. H. B. Hénault, père de Mesdames juge Dubuc et juge Prud'homme, de Saint-Boniface, et de Madame A. H. Bertrand, de LaSalle. Le défunt qui était âgé de 74 ans, est décédé à Montréal le 22 courant. Nous offrons nos condoléances aux membres de sa famille.

A NOS ABONNES

Dans quelques jours nous expédierons des comptes d'abonnement aux retardataires. Nous comprenons que les temps sont difficiles, l'argent rare, les obligations nombreuses et onéreuses. A qui le dites-vous, grand Dieu ! Une piastre par an peut se trouver avec un bien petit grain de bonne volonté. Vous ne sauriez croire cependant l'essor que donnerait à notre journal une remise de la part de tous nos abonnés. Voici le temps où les cultivateurs vont disposer de leur récolte. Qu'ils nous réservent une part minime afin de pouvoir solder notre dû et par ce nous rendre un grand service. Nous faisons appel à la bonne volonté, que l'on y réponde !

LE JUGE EN CHEF RITCHIE

Le juge en chef de la cour suprême du Canada, Sir William J. Ritchie, est décédé le 25 courant à Ottawa, à l'âge avancé de 79 ans. Cette mort cause un regret général. C'était le doyen des juges du Canada, il était sur le banc depuis 37 ans. Avant d'être appelé à la cour suprême du Canada, l'hon. juge était à la cour suprême du Nouveau-Brunswick. C'est lui qui prononça le jugement dans la fameuse question des écoles du Nouveau-Brunswick et sa décision fut maintenue par le conseil privé. Sa profonde connaissance de la cause faisait présager que sa décision dans la question de nos écoles serait accceptée par le conseil privé. Malheureusement il n'en a pas été ainsi. Le Canada perd en lui une de ses gloires.

AUX ETUDIANTS

Un journal de New-York a fait le relevé des millionnaires des Etats-Unis. On n'y trouve pas, paraît-il, le nom d'un seul médecin ni d'un seul membre du clergé, de quelque dénomination, mais par contre plusieurs avocats sur la liste dorée. Ainsi, avant d'embrasser une carrière libérale, il est bon de rentrer en soi-même, de se demander si notre ambition tend vers les millions. Si oui, que l'on ne se fasse pas médecin, mais avocat. Nous pourrions ajouter, ne vous faites pas journaliste également. Aux Etats-Unis il y a des scribes millionnaires, mais au Canada, au Manitoba surtout, ce serait une hyperbole monstrueuse que de dire : "Un tel, journaliste, nage dans les millions !" Hélas ! Hélas !

SHERBROOKE ET SON CENTENAIRE

Dans un numéro précédent, nous avons succinctement signalé cette célébration. Il est à propos d'y revenir, afin d'en noter plus particulièrement quelques traits saillants.

Sherbrooke existe depuis un siècle. Il est bâti sur les rives du Saint-François, dont les eaux mettent en mouvement de nombreux établissements industriels. Le site en est pittoresque, et l'initiative de ses habitants l'a paré de constructions vastes et utiles, d'édifices superbes, de délicieuses habitations. Sherbrooke est la capitale de ce qu'on appelle dans la province de Québec les Cantons de l'Est, vaste région renommée pour ses pâturages, ses troupeaux, ses moissons, ses richesses minières et l'aspect varié de ses paysages.

Les pionniers de cette partie du pays furent les Loyalistes Unis, c'est-à-dire des colons de la Nouvelle-Angleterre qui, ne voulant pas suivre les Etats-Unis dans leur révolte contre la Grande-Bretagne, quittèrent leur foyer pour se réfugier au Canada et continuer à vivre sous le drapeau d'Albion.

"Depuis lors, comme s'exprime une adresse au lieutenant-gouverneur de la province, appelé à présider l'inauguration du mouvement destiné à rappeler la fondation de Sherbrooke, depuis lors sont venus s'établir dans ces cantons des membres de presque toutes les nations de la terre, professant diverses opinions religieuses. Il en est venu d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de la France et d'autres pays européens, de la vallée du Saint-Laurent et des Etats-Unis. Tous se sont cimentés en un tout commun, s'unissant pour maintenir et fortifier l'intégrité des institutions britanniques dans cette contrée.

"Bien que différentes nationalités et des croyances opposées y comptent des représentants, néanmoins l'harmonie domine, la jalousie est inconnue. La Cathédrale catholique romaine s'élève auprès de l'eglise presbytérienne écossaise ; l'église anglicane fait face à l'église congrégationaliste ; tandis que les églises méthodiste et baptiste sont à peu de distance l'une de l'autre. La brillante flèche de leurs clochers réflètent les rayons solaires d'un même ciel, qui poussent et invitent tout le monde à tendre vers de plus hautes aspirations et vers un genre de vie plus parfait.

"C'est à la mémoire de ces hommes qui, par leurs exemples et leurs paroles, ont transmis des vues larges et libérales dans l'esprit de leurs descendants, que ce monument doit être élévé."

Fondée par des fils d'Albion, Sherbrooke est devenue une ville à peu près à moitié française. Son premier magistrat est aujourd'hui un Canadien-français, M. Chicoyne, qui est aussi le député d'un comté voisin à la législature provinciale. C'est lui qui, en qualité de maire, a fait au lieutenant-gouverneur les honneurs de la cité fondée par les anciens loyalistes, dans un jour destiné à perpétrer la mémoire de ces derniers. Le spectacle est aussi curieux qu'instructif. Il indique le développement de notre race dans ces Cantons de l'Est, où nos compatriotes anglais avaient pensé s'installer comme dans une seconde patrie ; il nous dit ce que nous pourrions faire en d'autres endroits avec le même dévouement et le même patriotisme.

Ce fait indique aussi la cordialité des rapports existant entre les races qui se coudoient au sein de cette cité. C'est pour elle une cause de prospérité et un honneur dont elle se fait gloire et que l'on a su mettre très légitimement en relief.

Nous avons cité un passage de l'adresse présentée à l'hon. M. Angers. Voici maintenant quelques lignes de la réponse du lieutenant-gouverneur :—

"Dans votre adresse, vous faites allusion aux différentes églises qui s'élèvent les unes à côté des autres et aux personnes de croyances opposées qui vivent en harmonie. C'est ainsi qu'il doit en être. Il fait bon de constater que dans cette région personne ne songe à molester son voisin à cause de ses opinions. Pas un homme n'a pensé à fermer sa fabrique, boutique ou magasin à un autre parce qu'il était méthodiste, baptiste ou presbytérien. Il n'y a pas d'endroit où la liberté du culte et de l'enseignement soit mieux comprise qu'ici. Vous avez montré à toute la Puissance comment des hommes appartenant à des religions et nationalités différentes doivent vivre ensemble. Je voudrais que les habitants d'autres parties du Canada fussent ici aujourd'hui pour prendre des leçons de vous."

Et le *Pionnier* fait ressortir ainsi l'harmonie qui a présidé à toute cette démonstration, laquelle restera elle-même historique :—

"Voilà une fête commune aux deux races qui forment les principales assises de notre édifice national. Elle est chère aux petits-fils de Jacques-Cartier comme aux enfants de la fière Albion.

"Au milieu des hommages qui viennent d'être si justement décernés aux pionniers de la colonisation dans les Bois Francs, on n'a pas oublié ceux qui les avaient devancés dans l'œuvre inaugurée, il y a trois siècles, à travers les immenses solitudes qui se sont graduellement transformées en ce que le monde civilisé appelle aujourd'hui : la Puissance du Canada.

"La pierre angulaire du Monument fut posée avec un concours d'incidents qui ne respiraient que l'union et la fraternité."

Nous le redisons avec l'hon. M. Angers, Sherbrooke a donné dans cette occasion un bel exemple à toute la Puissance, et cette fois encore, il part de la province de Québec.

Ah ! on a beau la calomnier, notre vieille province de Québec, le berceau de la civilisation dans l'Amérique du Nord, est encore à la tête de la Confédération par sa libéralité, son esprit de justice et son intelligence des besoins de notre état social ; ses progrès matériels ne sont pas inférieurs à ceux des autres provinces.

Nouvelles Religieuses

La retraite des hommes est commencée dimanche et est bien suivie. Le Rév. Père Royer, O.M.I. en est le prédicateur.

Léon XIII a eu 82 ans et 4 mois le 24 septembre.

Sans remonter plus loin dans l'histoire, il y a, depuis le retour du Saint Siège d'Avignon, seize papes qui ont dépassé quatre-vingts ans. Le plus jeune de ces octogénaires a été Grégoire XVI (Cappellari della Colomba), mort en 1846, à l'âge de 80 ans, 8 mois et 12 jours.

Viennent ensuite : Grégoire XII (Conaro), 1406 ; Caliste II (Borgia), 1450–1458, et Benoit XIII (Orsini), 1524–1630 qui arrivèrent tous trois à 81 ans. Les papes Alexandre VIII (Ottoboni), 1679–1691, et Pie VI (Braschi), 1775–1799, moururent à 82 ans accomplis.

Quatre pontifes ont dépassé 83 ans. Ce sont : Grégoire XIII (Buoncompagni), 1572–1585 ; Innocent X (Panfili), 1644–1655 ; Benoit XV (Lambertin), 1710–1758, et Pie VII (Chiaramonte), 1800–1823.

Paul III (Farnèse) 1634–1649, est mort à 84 ans.

Pie IX est allé jusqu'à 85 ans, comme Clément X (Alfieri) 1670–1676, et Clément XII (Pianatelli), 1691–1700.

Jusqu'à présent, les deux papes qui, depuis 1378, ont atteint l'âge le plus avancé, sont : Clément XII (Corsini), 1730–1740, qui avait presque 92 ans quand il mourut, et Paul IV (Carafa), qui, élu souverain pontife, alors qu'il avait déjà 89 ans, occupa le trône pontifical jusqu'à l'âge de 93 ans.

Dans la série qui précède 1378, on trouve un exemple de longévité plus surprenant encore : Grégoire IX (Conti), 1227, qui régna jusqu'en 1241 et mourut presque centenaire.

Nous lisons le trait émouvant qui suit dans la *Semaine Religieuse* de Montpellier :

Le 23 juillet, vers 6 heures du soir, trois jeunes enfants de l'orphelinat de Veuves (Loir-et-Cher) se baignaient dans la Loire, à Veuves, et ont été entrainés par le courant Une mort certaine les menaçait.

La sœur Saint Stanislas, n'écoutant que son dévouement, se jeta à l'eau pour les secourir. D'autres personnes accoururent sur les lieux et purent sauver les jeunes Marcel et Lall gant ; mais la sœur Saint Stanislas avait disparu, ainsi que le corps du jeune Tournois, à 3 kilomètres de l'endroit où on l'avait perdue de vue.

La sœur Saint Stanislas n'a pu être retrouvée qu'au bout de vingt minutes de recherche : malgré tous les soins, on n'est pas parvenu à la rappeler à la vie. Elle est morte victime de son dévouement. Elle n'avait que 20 ans !

Ce douloureux événement a causé une profonde tristesse à Veuves, où chacun rend un hommage ému à la mémoire de la sœur Saint Stanislas.

Choses et Autres

Martin Burke, condamné à vie, pour le meurtre du Dr Crouin de Chicago, après un procès qui a causé une si grande sensation par tout le monde, se meurt de phthisie à la maison centrale de détention de l'Illinois, à Joliette On espère que le prisonnier avant de mourir fera des révélations de nature à éclaircir les ténèbres qui entourent encore cette terrible et mystérieuse affaire.

Le 17 septembre dernier étant le centenaire de l'inauguration du gouvernement responsable dans Ontario, une célébration solennelle de l'évènement a eu lieu à Niagara Les ministres provinciaux et plusieurs citoyens marquants ont adressé la parole. La ville était remplie de visiteurs. Les changements survenus entre les deux dates 1792 et 1892 était un thème fertile pour les orateurs.

Le 22 septembre était le centième anniversaire de l'établissement de la première république en France, en 1792, coïncidant avec celui de la célèbre victoire de Valmy remportée sur les Prussiens par les généraux Kellermann et Dumouriez, et qui vint proclamer à l'Europe d'une façon indubitable l'existence du nouveau régime. Le double anniversaire a été célébré par de grandes fêtes par toute la France. Disons en passant que des deux héros de Valmy, le nom de Kellermann seul est mentionné, Dumouriez ayant flétri ses lauriers par une trahison. Il fut emprisonné et se suicida dans sa cellule.

Le *Matin* de Québec a suspendu sa publication. Les abonnés recevront l'*Evènement* pour la période inexpirée de leur terme d'abonnement.

J. I. Tarte, propriétaire du *Canadien* de Montréal, a déclaré faillite. Son passif s'élève à plus de $30 000 et l'actif à environ $16 000. Cela n'affectera pas cependant la publication du journal qui appartient à une compagnie à fonds social.

Les élections présidentielles sont en pleine activité aux Etats-Unis. L'importance des Canadiens-français se fait de plus en plus sentir.

Le *New York Times* publie une correspondance de Norwich, Conn, qui fait bien voir cette importance croissante et où nous lisons ce qui suit :

Les indices qui se font jour dans cette partie de l'Etat permettent de croire que la candidature Cleveland l'emportera dans le Connecticut. Une propagande qui aidera grandement les démocrates est celle qui se fait parmi les Canadiens-Français. A Tafville, localité voisine de Norwich, on a trouvé 68 Canadiens tous démocrates de cœur, qui n'avaient jamais pris la peine de voter. Dans quatre autres localités, sur environ 300 nouveaux électeurs, on en compte 270 pour Cleveland. La même tendance se fait jour dans tout l'Etat. Les démocrates ont l'intention de prendre pour candidat au congrès le docteur Lame, de Putnam qui parle couramment le français, et une campagne électorale très active va se faire avec l'aide d'orateurs canadiens-français.

Le steamer Corinthian, de la ligne du Richelieu a brûlé près du coteau Landing la semaine dernière. Grâce au sang froid du pilote et de l'équipage il n'y a eu aucune perte de vie à déplorer.

Le choléra diminue chaque jour à Hambourg, malgré la température défavorable. On ne saurait croire combien le fléau a exercé de ravages dans cette malheureuse ville. Aujourd'hui que le choléra disparait, les fièvres typhoïdes ont commencé à sévir.

Les méthodistes, dit une dépêche de ce matin, ne veulent pas accepter Sir John Thompson comme premier. Ils voudraient qu'il fut fait juge-en-chef de la Cour suprême. Et le Dr Carman, surintendant général des méthodistes, ajoute que M. Meredith était pour devenir ministre quand même. Ils ne sont pas fanatiques !

Une dépêche à sensation, probablement, va à dire que le Pape s'entendrait avec le gouvernement anglais, afin que ce dernier formât avec la France et la Russie une triple alliance qui contrebalancerait celle déjà existant entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Par ce moyen, la paix de l'Europe serait assurée.

Les autorités impériales adoptent de plus en plus le chemin de fer Canadien du Pacifique comme la route pour l'Orient. Un nouveau détachement de soldats anglais doit traverser bientôt le continent par cette voie.

On annonce de Londres que les Radicaux causeront probablement beaucoup d'embarras à M. Gladstone à cause de l'élimination du cabinet, de leur chef M. Labouchère.

PERSONNEL

Le lieutenant-gouverneur Royal est passé à Winnipeg la semaine dernière, en route pour Ottawa.

L'hon. juge Dubuc et M. LaRivière M. P. ont tous deux reçu une invitation spéciale, avec billet complimentaire, à l'ouverture de la grande Exposition de Chicago.

M. Elie Chamberland est allé la semaine dernière faire une promenade à la nouvelle ville d'Estevan, dans le Nord-Ouest. Parti mardi, il est revenu vendredi soir, après avoir visité la ville et ses environs.

M. Roger Marion est arrivé de sa ferme d'Oak Lake mardi soir et doit y retourner ce soir.

M. J. E. D'aoust, marchand d'Oak Lake, est passé ici dimanche et est parti lundi pour la province de Québec. Il ne sera absent que dix ou douze jours. On dit, et M. D'aoust ne nie pas, qu'il ne reviendra pas seul. Nous souhaitons un bon voyage à M. D'aoust.

L'hon. M. LaRivière, député de Provencher, est allé vendredi dernier chez M. le curé de Saint-Malo, son fils, et est revenu lundi avec M. le curé et son fils cadet Alexandre, qui était en promenade chez son frère depuis quelques semaines.

Madame Dr Lambert et Madame F. E. Verge sont arrivées vendredi dernier d'une promenade de plusieurs semaines dans la province de Québec

Madame J. B. Lauzon, en promenade dans la province de Québec depuis deux mois, est revenue dimanche après-midi.

Chronique Locale.

—Il s'est fait une quantité énorme de brique à Saint-Boniface cette année.

—On dit qu'il y aura une soirée au Collège, au mois de novembre prochain.

—On a commencé la construction des nouvelles casernes militaires à Winnipeg.

—On est à poser un appareil de chauffage à air chaud, à la maison et au magasin de M. François Jean.

—Le pont Norwood ne devra être construit que dans le cours de l'hiver prochain; le contrat est donné.

—Il a été publié une proclamation mettant en vigueur les sections 4, 5, 6 et 7 de l'acte pour amender l'acte incorporant de la Cie du pont Norwood.

—M. R. P. Roblin s'attend d'avoir complété le battage de 12 000 minots de blé sur sa ferme de Carman cette semaine.

—Beaucoup de jeunes gens continuent à se diriger dans les paroisses et de l'autre côté des frontières pour travailler aux battages.

—A propos de pont, celui de l'avenue Provencher a grand besoin de réparations. A quand les passerelles de chaque côté?

—La compagnie des chars urbains a pris une injonction contre la nouvelle compagnie des chars électriques de Winnipeg.

—Impossible de trouver à louer un seul logement à Saint-Boniface. A Winnipeg, le prix des loyers est monté de vingt cinq pour cent.

—La compagnie Norwood à, dit-on, vendu plusieurs lots à bâtir dans la partie sud de notre ville. Chaque acheteur est tenu de construire de suite.

—On demande immédiatement un jeune homme de 14 ou 15 ans, parlant l'anglais et le français, chez M. C. A. Gareau, marchand-tailleur, rue Main.

—Les poules de prairie sont nombreuses, mais en grand danger de mort. Les nemrods armés de fusils perfectionnés accompagnés de chiens bien dressés leur font une guerre acharnée. Le chasseur qui revient bredouille de ce temps, est sans contredit très maladroit.

—La maison que M. Joseph Tassé a acheté vient d'être transportée à côté de celle qu'il possède déjà sur la rue Notre-Dame, et doit être occupée par M. E. L Prieur.

—Nous avons un automne splendide, les journées sont aussi chaudes qu'en juillet. Le 22 nous avons eu un orage accompagné de tonnerre et de grêle comme en juin.

—L'inspecteur de l'hygiène de Winnipeg a traduit en cour de police plusieurs fruitiers de gros pour avoir mis en vente des fruits gâtés contrairement au règlement de la ville à cet égard.

—Depuis l'incendie de la salle d'Opéra à Winnipeg il a été question d'en construire une autre; les plans sont préparés et la bâtisse sera, dit-on, bientôt élevée, près de l'avenue du Portage.

—On nous informe que la présente saison est la plus favorable que nous ayons eu depuis long temps pour la fabrication de la brique. Un de nos fabricants en a cuit plus de deux millions.

—Le cirque McMahon qui est venu ici en juillet dernier a donné des représentations à Winnipeg hier et en donne d'autres aujourd'hui. Comme ci devant, il y a plus a voir sur les affiches que sous les tentes.

—Lors de l'apparition de la petite vérole, un marchand de Morden, M. Sills fut victime de l'épidémie. Par ordre du gouvernement provincial, l'assortiment du magasin fut brûlé. On s'attendait qu'il indemniserait la veuve et les créanciers du défunt. Il paraîtrait que tel n'est pas son intention. Le refus des autorités est sévèrement apprécié.

—Le but que se proposent MM. Tuckett & Fils dans la fabrication de leur "Myrtle Navy" est de développer et surtout conserver l'arôme naturel du tabac. Ceci exige de l'habilité et une connaissance de très intéressantes lois de chimie et tous les résultats obtenus dépassent de beaucoup tout ce qui est connu en fait d'essences aromatiques.

—Un prisonnier du pénitencier de Manitoba, du nom de Shoults, s'est évadé il y a quelques jours et on le dit rendu aux Etats-Unis. Il aurait eu des complices du dehors pour favoriser sa fuite. Des renseignements dignes de foi disent qu'il est passé à Winnipeg sous un déguisement, qu'il y est resté plusieurs heures, qu'il a même rencontré deux gardes à sa poursuite et qui ne l'ont pas reconnu. Samedi il s'est fait conduire à la frontière où il est sain et sauf. C'est la troisième évasion qui se passe cette année au pénitencier.

Chronique de la Province.

Saint-François-Xavier,

24 sept.—L'excellente suggestion faite par votre journal, il y a quelque temps, a eu son effet ici. Notre Conseil municipal vient d'adopter un règlement obligeant les colporteurs et marchands ambulants à prendre une licence de la corporation municipale, afin d'avoir le droit de négoce dans les limites de notre municipalité. Ce sera là une source de revenu pour notre trésor public et une protection pour les contribuables.

—L'hon. juge Prud'homme est venu présider la cour du comté de Marquette cette semaine. Il y avait peu de causes, car nos cultivateurs ne sont pas aussi plaideurs que les normands nos ancêtres, pour la plupart.

NOTRE REPORTER No 13

Aujourd'hui **Autrefois**

Rude métier que celui de *Reporter!* Rude besogne, celle d'avoir une fois par 24 heures à satisfaire la curiosité des 240,000 abonnés du *Manitoba!* Ouf! quel esclavage! Ils sont là, bouche béante, comme des nigauds, si vous n'avez pas un scandale, un meurtre, un terrible accident à leur donner en pâture, ils vous font les gros yeux. Il y a bien des étrangers à *interviewer!* mais, on n'a pas un personnage sous la main tous les jours, puis, ils ne veulent pas toujours parler, et quand ils le font, le plus souvent, c'est pour dire juste le contraire de ce qu'ils pensent. On a beau être rusé, on ne tire pas des rayons d'un concombre. Metier de chien! Il faut être là, toujours à chercher! chercher! le meilleur chien ne lève pas le gibier quand il y en a pas!......

Une idée!. ....J'ai mon affaire! Au diable le personnage! Je vais m'adresser à grand papa. Il en connait bien long sur le bon vieux temps, le père Jean Chaussegros, et ce sera plus intéressant que les mensonges de ces beaux messieurs.

Contez-moi ça papa Chaussegros?

—Ecoute mon fiston, me disait l'octogénaire, les choses ont bien changé depuis mon jeune temps. Quand j'épousai la *défunte*, y aura de ça 57 ans à la Saint Michel *qui vient*, y avait pas de chemins de fer, pas de bateaux à vapeur, pas de télégraphes, pas de ben d'autres choses. Si on voulait aller, taut seulement dans les paroisses de la Grand Rivière, pour voir nos parents, dans le temps des fêtes, c'était une grosse histoire; on en parlait des mois d'avance. On attelait la *grise* sur la *calèche*, ou sur le *berlo*, selon la saison; c'était ben des *ayeux* au départ et ben des réjouissances à l'arrivée. Aujourd'hui c'est pu ça, nos jeunes gens vont de Québec à Manitoba, de Manitoba à Québec, c'est comme s'il s'agissait tout bonnement d'aller à la paroisse voisine. Tout est ben changé!

La diligence, les bateaux à voile ont été remplacés par les chemins de fer à la vapeur et à l'électricité; par les télégraphes, les téléphones, les...... et que sais-je! Les lampions, la chandelle au suif avec ses mouchettes ont été remplacés par l'huile à charbon, le gaz, l'électricité; le briquet et le tondre par les allumettes chimiques; la faucille et le javellier par la lieuse. La *babiche* et le *briquet* jouaient alors un grand rôle chez les habitants! Tout ça, c'est ben beau, ça sauve ben de la misère, mais je peux pas oublier les choses du temps passé: le *métier à tisser*, le *rouet*, le *dévidoir*, la *babiche*, les *mouchettes*, le *briquet*, la *huche*, le *battoir*, le *brayeur*, les *trèmes* et les *quenouilles*......

—Vous oubliez, mon pauvre vieux, un changement plus important que tout cela!

—Quoi donc? dit Jean Chaussegros.

—Le pauvre *sabotier* a été remplacé par le cordonnier, l'humble cordonnier par la manufacture et par ces splendides étalages de chaussures qui font l'ornement de nos villes.

M. Richard Bourbeau, dont le magasin somptueux est situé sur la rue Main, à Winnipeg, près de la Banque de Montréal, tient la palme dans la ligne des chaussures. Bon marché et grande variété. Tout ce qu'il y a de plus *fin de siècle* en fait de chaussures, de gants, de mitaines, de guêtres, de mocassins, etc., et servis par des commis français qui n'ont pas perdu cette bonne vieille politesse française qui distinguait nos pères.

Tout le monde le dit, ça doit être vrai, nous irons voir.

Raoul Tabosse.

NAISSANCE

Parisien—En cette ville, le 20 courant, Madame Paul Parisien, un garçon.

MARIAGES

Goulet–Parenteau—A la cathédrale, le 26 courant, M. Alfred Goulet, du Portage du Rat, Ont., à Demoiselle Marie-Louise Parenteau, de cette ville.

Daigneault–Letendre—Hier, aussi à la cathédrale, M. François Daigneault à Demoiselle Marie Céleste Letendre, tous deux de cette ville.

Peters–Lloyd—A Edmonton, le 21 courant, M. F. W. Peters, épousait Mademoiselle Béatrice Lloyd, fille cadette de M. E. R. Lloyd, de cette ville. L'heureux couple est actuellement en voyage de noces aux côtes du Pacifique.

DECES

Ducharme—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 4 mois, Joseph, fils de M. Alexandre Ducharme.



Des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour Chauffage de l'Hôpital du Fort Osborne, Man.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 28 courant, pour les divers travaux requis.

Des spécifications peuvent être vues au Département des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau de D Smith, Bureau de Poste de Winnipeg, le et après mercredi, le 14 courant, et les soumissions ne seront considérées que si elles sont faites sur les blancs fournis et signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne termine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 septembre 1892.
2i 14-9-92

commerce et pesant 55 livres au moins.

Classe 5. Beurre de beurrerie—Beurre fabriqué par l'exposant avec de la crème fournie par les propriétaires des vaches. Le lot exposé consistera en un paquet tel que préparé pour le commerce et pesant 55 livres au moins.

14. Lots de fromage exposés venant des Etats-Unis et du Canada seront classés comme suit et limités aux suivants :

Classe 1. Fromage Cheddar—Le lot exposé consistera en un fromage d'un diamètre de 14 pouces au moins et de 15 au plus, d'une hauteur de 9 pouces au moins. Le poids en sera de 60 livres au moins.

Classe 2. Fromages plats (Flats)—Le lot exposé consistera en un fromage d'un diamètre de 14 pouces au moins et de 15 pouces au plus. Le poids en sera de 30 livres au moins et de 35 au plus;

Classe 3. Fromages Young America—Le lot exposé consistera en quatre fromages en un paquet. Le poids total en sera de 35 livres au moins et de 45 livres au plus.

Classe 4. Fromage Domestic Swiss—Le lot exposé consistera en un fromage du poids de 80 livres au moins.

Classe 5. Fromage Brick—Le lot exposé consistera en six fromages-briques en un seul paquet. Le poids total en sera de 20 livres au moins et de 30 livres au plus.

Classe 6. Fromages de laiterie—Fromage fabriqué par l'exposant sur la ferme et provenant du propre troupeau de l'exposant. Le lot exposé consistera en un fromage pesant 30 livres au moins.

15. Tout fromage des Etats-Unis ou du Canada autre que ceux qui sont mentionnés ci-dessus et présenté pour être exposé, et tout fromage venant d'ailleurs que des Etats-Unis et du Canada et présenté pour être exposé, seront soumis aux restrictions que le chef du département pourra fixer au moment où sera faite la demande d'espace.

16. Tout fromage des Etats-Unis et du Canada connu dans le commerce comme "américain" et "canadien" qui sera présenté pour être exposé, devra être fabriqué de lait entier.

17. Tout fromage qui aura été coupé, percé ou entamé de quelque manière que ce soit, ne sera pas admis pour être exposé.

18 Tous les fromages seront divisés en deux classes : ceux fabriqués avant l'anné 1893 et ceux fabriqués pendant l'année 1893, et ils seront jugés quant aux qualités suivantes ; les chiffres indiquent le nombre de points maximum pour chacune, la somme de tous ces maximums étant 100 :

Saveur	45
Texture	20
Couleur	15
Salage	10
Aspect	10
Total	100

19 Le beurre sera jugé quant aux qualités suivantes ; les chiffres indiquent le nombre de points maximum pour chacune, la somme de tous ces maximums étant 100 :

Saveur	45
Texture	25
Couleur	15
Salage	10
Empaquetage	5
Total	100

La couleur type générale du beurre sera celle que donne au beurre l'herbe du mois de juin.

BEURRE

Le premier concours aura lieu en juin, et il n'est pas probable qu'aucun de ceux qui se proposent de présenter des produits voudront conserver du beurre de cette saison-ci, pour concourir avec le beurre fraichement fabriqué de mai ou de juin 1893.

Pendant ou avant mai 1893 nous publierons une circulaire donnant des instructions et des renseignements particuliers au sujet du beurre du Canada destiné à l'exposition.

FROMAGE

Les fabricants de fromage canadien devraient faire de nombreux et excellents produits à présenter dans les classes 1, 2, 3 et 6. Dans la classe 3 seront admis les fromages communément appelés "Canadian Loaf" ou "Truckle."

Puisque tous les fromages seront divisés en deux classes principales : "ceux fabriqués avant l'année 1893 et ceux fabriqués pendant l'année 1893," tout exposant canadien peut présenter du fromage fabriqué avant 1893 dans chacun des quatre coucours qui auront lieu dans les mois de juin, de juillet, de septembre et d'octobre 1893.

Afin de fournir à tout fabricant de fromage qui a du fromage de qualité excellente l'occasion de présenter à l'exposition, du fromage fabriqué cette saison-ci, j'ai la permission de faire les annonces ci-après, et d'inviter tous les fabricants de fromage, agents de vente, gérants de fromagerie et patrons à coopérer avec cœur à préparer une collection de fromages canadiens telle qu'elle donne au monde une impression favorable sur les admirables et excellents avantages que notre pays possède pour l'exploitation laitière.

1o. Ceux qui se proposent de présenter des produits peuvent écrire (franc de port) au commissaire de l'industrie laitière, ferme expérimentale, à Ottawa, et lui demander des étiquettes-adresses pour le fromage.

2o. Tout fabricant de fromage ou autre représentant de quelque fabrique ou laiterie peut envoyer par fret au commissaire de l'industrie laitière à Montréal ou à Ingersoll (Ontario), quatre fromages fabriqués cette saison-ci et en sus un fromage de plus de chacun des lots dont on a choisi ces quatre fromages.

1. Le fromage fabriqué en septembre sera probablement le meilleur pour la qualité ; mais ce qu'il faut, c'est le meilleur, peu importe en quel mois il a été fabriqué.

2. Si l'on peut envoyer 5 fromages provenant du même bassin de caillé, ce nombre sera suffisant, car on pourra sonder l'un des fromages pour l'examiner à Montréal ou à Ingersoll et laisser les autres intacts pour l'exposition à Chicago. Si l'on choisit 2 fromages par bassin provenant de quatre bassins différents, on pourra à Montréal ou à Ingersoll sonder 4 fromages pour les examiner et laisser les quatre autres intacts pour l'exposition à Chicago.

3o. Le gouvernement canadien paiera tous les frais de fret, aussi bien que pour le soin du fromage pendant l'exposition et jusqu'à ce qu'on en ait disposé ensuite.

4o. Sur l'autorité du Ministre de l'Agriculture et afin de permettre aux fabricants de fromage et autres de clore les comptes de la fromagerie avec les patrons sans attendre la vente finale du fromage après la clôture des différents concours, il m'est permis d'annoncer que le gouvernement avancera sur tout le fromage reçu à Montréal ou à Ingersoll tel prix que le commissaire de l'industrie laitière pourra fixer. (L'intention est que ce prix soit d un demi centin par livre audessous de la cote pour le fromage fin sur le marché).

5o Plusieurs experts compétents, d'une réputation reconnue dans les provinces d'Ontario et de Québec, seront invités à aider au Commissaire de l'industrie laitière à choisir d'entre les lots reçus à Montréal et à Ingersol les fromages qui seront jugés mériter d'être envoyés à Chicago. Tout point douteux sera laissé hors de compte.

6o Après que les jugements auront été prononcés à Chicago, à chacun des quatre concours, les fromages qui auront reçu des prix ou des mentions honorables seront arrangés en groupes par provinces dans le trophée de laiterie, où ils seront décorés de desseins et d'inscriptions qui pourront le mieux faire ressortir les faits importants touchant aux intérêts de l'industrie laitière et de l'agriculture en général dans les différentes provinces du Canada.

7o En un mot, le gouvernement canadien supportera toutes dépenses de transport, d'étalage, de soins et de vente des fromages.

Les différents exposants jouiront de toutes les facilités qu'il sera en notre pouvoir de leur procurer pour obtenir des prix ou s'acquérir du prestige ; et il ne leur sera demandé d'encourir aucun risque quelconque, car le gouvernement ne réclamera aucun rabais sur le prix qu'il aura payé d'avance pour les fromages.

Ce sont là, il me semble, des mesures on ne peut plus libérales en faveur de ceux qui se livrent à la grande industrie fromagère du Canada, et je vous invite à coopérer avec cœur à rendre l'exposition du Canada la plus belle qui ait jamais été faite par aucun pays, en envoyant à Montréal ou à Ingersol de cinq à huit boites de votre meilleur fromage, après que vous aurez demandé et reçu les étiquettes-adresses nécessaires.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
JAMES W. ROBERTSON,
Comm. de l'Industrie laitière.